

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SDOMODE CETRAVAL
Commune de Malleville-sur-le-Bec**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/23/039, il a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à la demande d'autorisation sollicitée par le SDOMODE CETRAVAL concernant la création d'une nouvelle activité (stockage d'amiante liée) sur son site CETRAVAL, incluant la création de nouvelles servitudes d'utilité publique sur la commune de Malleville-sur-le-Bec.

Celle-ci se déroulera pendant 34 jours consécutifs **du lundi 23 octobre 2023 à 9h00 au samedi 25 novembre 2023 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée et numérique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Malleville-sur-le-Bec (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Malleville-sur-le-Bec – 107 route du Bec – 27800 Malleville-sur-le-Bec ou par voie électronique à pref-projet-sdomode@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/SDOMODE-CETRAVAL-a-Malleville-sur-le-Bec>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société retraité et en qualité de commissaire-enquêteur suppléant Madame Élisabeth GRAVELINE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- à la mairie de Malleville-sur-le-Bec : <ul style="list-style-type: none">• le lundi 23 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;• le mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;• le mardi 14 novembre 2023 de 16h00 à 19h00 ;• le samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;	- à la mairie de Pont-Authou : <ul style="list-style-type: none">• le mardi 7 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
	- à la mairie de Thierville : <ul style="list-style-type: none">• le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00.

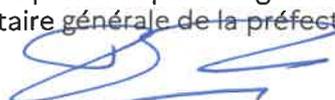
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès du SDOMODE sis 74 la Couture du Maurepas – 27800 Malleville-sur-le-Bec.

Le présent avis est affiché aux mairies de Malleville-sur-le-Bec, Authou, le Bec-Hellouin, Bonneville-Aptot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Léger-du-Gennetay, Saint-Philbert-sur-Risle et Thierville, comprises dans le rayon d'affichage de trois kilomètres, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site du SDOMODE.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Isabelle DORLIAT-POUZET